

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Technique paysagisme	Code	EP-G2
Conditions recommandées	<p>Maîtrise des chapitres 3 à 6 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC, 1^{re} année d'apprentissage «toutes orientations» ainsi que des chapitres 3 à 7 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC, 2^e et 3^e année d'apprentissage orientation «paysagisme» (conformément au programme d'enseignement 2012).</p> <p>Compétences des modules obligatoires Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail», G1 «Connaissance et utilisation des plantes» et G4 «Organisation du travail en paysagisme» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel.</p> <p>Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.</p>		
Compétences	<p>Les participants au module mettent en pratique sur le chantier les ouvrages et/ou les végétalisations prévus avec leur équipe de collaborateurs et/ou des apprentis. Ils prennent les mesures nécessaires pour réaliser de manière correcte et professionnelle les ouvrages et/ou les végétalisations selon les directives techniques et légales. Ce faisant, ils utilisent les ressources indispensables dans un souci d'économie, de sécurité et en respectant l'environnement. Ils contrôlent les documents d'exécution et éliminent les disparités et les incertitudes avec le supérieur et/ou le concepteur. Ils envisagent tous les aspects des mesures avant de décider et sont capables de les justifier si nécessaire. Ils transmettent des informations sous une forme adéquate et assument leur fonction de responsable d'équipe et de modèle.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: L.2. / L.4. / L.5. / L.6. / L.7. / L.8.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 180 min.</p> <p>Position 2: Mise en situation, durée 120 min.</p> <p>Mesurage du terrain (localisation, hauteur) et/ou jalonnement (localisation, hauteur) conformément à la planification.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser les cahiers des charges et les plans et évaluer leur contenu et la réalisation pratique. 2. Effectuer et contrôler des travaux de mensuration à l'aide de plans, de descriptifs de travaux ou autres directives. 3. Analyser des directives techniques et légales importantes pour le paysagisme et les appliquer en fonction de la situation. 4. Évaluer les qualités de matériaux et juger leur aptitude et leur durabilité. 5. Exécuter des croquis et des dessins de détail adaptés à la situation. 6. Contrôler les remplissages, fondations et nivellements réalisés sur chantier et évaluer leur exécution. Définir en fonction de la situation les améliorations nécessaires et les réaliser selon les directives applicables. 7. Vérifier les dimensions et les structures des allées et des places projetées et juger leur réalisation. 8. Construire les allées et les places selon les directives pertinentes. 9. Vérifier les dimensions et les structures des escaliers projetés et juger leur réalisation. 10. Construire les escaliers selon les directives pertinentes. 11. Vérifier les dimensions et les structures des murs et des parois projetés et juger leur réalisation. 12. Construire les murs et les parois selon les directives pertinentes. 13. Vérifier les dimensions et les structures des systèmes de drainage projetés et juger leur réalisation. 14. Construire les systèmes de drainage selon les directives pertinentes. 15. Vérifier les dimensions et les structures des rétentions/infiltrations projetées et juger leur réalisation. 16. Décrire le fonctionnement des installations de rétention et d'infiltration. Présenter leur importance économique et écologique. 17. Construire les rétentions/infiltrations selon les directives pertinentes. 18. Vérifier les dimensions et les structures des clôtures et des équipements projetés et juger leur réalisation. 19. Poser les clôtures et les équipements selon les directives pertinentes. 20. Déterminer les exigences des surfaces de végétation spécifiques en matière d'emplacement et réaliser la végétalisation. 		

	21. Déterminer les exigences des végétalisations spécifiques en matière de sol et effectuer ce travail du sol.		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	180
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans